

À la une



A Sévigny-la-Forêt, l'architecte Quentin Goulard vit sans chauffage

Entre 2014 et 2015, l'architecte thermicien Quentin Goulard a transformé un ancien corps de ferme en maison passive. C'est-à-dire sans aucun système de chauffage. Une partie de sa rénovation a bénéficié du programme Habiter mieux en Ardennes 2012-2017.

La communauté de communes abrite un habitant plutôt calé en matière de rénovation et d'économie d'énergie. Depuis 2014, l'architecte thermicien Quentin Goulard a emménagé à Sévigny-la-Forêt dans un ancien corps de ferme qu'il a complètement transformé en maison passive. Kezako ? La maison n'a aucun système de chauffage incorporé.

L'isolation complètement étanche à l'air et une immense baie vitrée triple vitrage suffisent à maintenir une température plus que vivable dans ses 220 m² habitables. « Par moins 10°C en extérieur, on peut avoir jusqu'à 26°C intérieur grâce au soleil qui chauffe la baie vitrée », détaille-t-il. Dirigée plein Sud, la maison est chauffée naturellement l'hiver tandis que l'été, un auvent suffit à la protéger des assauts du soleil.

95% d'économie d'énergie

Avant, les personnes ne vivaient que dans deux pièces et se chauffaient exclusivement au bois. D'après les calculs du thermicien qui travaillait alors sur le programme Habiter mieux, cela équivalait à 6.000 litres de fuel annuel, soit environ 5.000 euros par an, sans compter l'eau chaude, l'électricité, etc. Aujourd'hui, la facture énergétique globale annuelle de la maison s'élève à 1.250 euros.

Evidemment l'investissement total pour l'ensemble des travaux est élevé car Quentin Goulard a fait le choix de changer complètement deux façades en briques (prêtes à s'effondrer) pour les remplacer par de l'ossature bois. Pour une partie des travaux, il a pu bénéficier d'une aide grâce au programme Habiter mieux 2012-2017. En tout, 14.500 euros de subvention, TVA réduite pour travaux d'économie d'énergie (25000 euros environ) et un prêt à taux zéro de 30.000 euros.

Ces sommes étaient fléchées de façon très précise : isolation des murs, isolation des toits, huisseries (fenêtres et porte, baie vitrée exclue). Il a par ailleurs aussi installé une ventilation double flux. « Finalement, j'ai réussi à atteindre un gain énergétique de 95% ! On peut dire que c'est une prime bien placée ! » Son conseil avant de se lancer dans une rénovation thermique : bien penser son projet en amont et rencontrer ensuite le bureau d'étude thermique.

Un pôle habitat créé au sein du service urbanisme

Le programme Habiter mieux en Ardennes 2012-2017 a bénéficié à près de 2.000 logements dans les Ardennes dont 170 sur CCVPA. Le nouveau dispositif est mis en place à l'échelle départementale pour une durée de 3 ans pour la période 2018-2021 et intègre quatre thématiques : lutte contre la précarité énergétique ; adaptation des logements à la perte d'autonomie (vieillesse) ; traitement de l'habitat indigne ; lutte contre la vacance. Pour accompagner ce programme au sein de la communauté de communes, un pôle habitat a été créé au sein du service urbanisme ; il sera animé par Anne Durand, également responsable du service urbanisme.

> Retrouver tous les détails de la marche à suivre dans notre dossier pages 4 à 7.